



Morsure de chien

Par carole1309

Il y a quelques mois, mon père qui est une personne âgé à été mordu par un chien alors qu'il effectuait sa promenade quotidienne.

La propriétaire du chien qui passait à proximité de mon père ne tenait pas son chien en laisse et celui-ci l'a mordu à l'avant bras.

Je tiens à préciser que la propriétaire du chien a porté secours à mon père puisque c'est elle-même qui l'a accompagné aux urgences. Nous avons donc décider de ne pas déposer plainte contre elle, vu qu'elle lui a porté secours...

Par la suite, mon père a dû être ré-hospitaliser (une dizaine de jours) pour qu'il lui soit réaliser une greffe de peau, intervention chirurgicale réalisée sous anesthésie générale.

A ce jour, l'affaire suit son cours et j'ai moi-même il y a quelques jours, accompagné mon mère à l'expertise médicale et nous attendons le rapport de l'expert médical de la Cie d'assurance de la propriétaire du chien.

J'ai eu un bref entretien avec le l'expert-médical en lui signifiant que du fait que mon père ait subi cet accident, j'ai moi-même subi un préjudice moral et financier car j'ai dû pendant toute la durée de son hospitalisation lui rendre visite tous les jours (58 kms AR) sans parler d'avoir dû déposer vis-à-vis de mon employeur 2 jours de congé le jour où il a été opéré.

Ma question est la suivante : je suis prête à faire un recours amiable vis-à-vis de la Cie d'Assurance de la partie adverse pour un dédommagement des frais financiers occasionnés par les nombreux allers-retours. Selon vous, puis-je obtenir un dédommagement ???

Merci

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement